



sc

Depuis plusieurs mois, les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires et les organisations de jeunesse UNL, FIDL, UNEF combattent le projet de loi Travail. Elles considèrent à juste titre que cette loi est faite pour casser le Code du Travail et donner encore plus de pouvoir au patronat, ceci au détriment des conditions de travail et de vie des salariés de ce pays ainsi que de leur pouvoir d'achat.

Les salariés l'ont bien compris et manifestent leur refus de voir entrer en vigueur cette loi rétrograde.

Anti-démocratie et censure sont du côté de ceux qui empêchent l'expression publique et qui utilisent le 49-3 afin d'imposer cette loi à l'Assemblée nationale, au détriment du débat parlementaire.

Le gouvernement envoie le patron des patrons aboyer comme un forcené et injurier le Syndicat du Livre CGT. Les insultes, d'où qu'elles viennent, n'ont jamais fait plier les ouvriers du Livre CGT. Au contraire, elles renforcent leur capacité d'action et confirment la justesse de leurs arguments et de leur mobilisation contre la loi Travail.

Le Syndicat général du Livre et de la Communication écrite n'a de leçon à recevoir de personne et encore moins de celui qui gesticule de plateau en plateau avec son mini pin's annonçant la création d'un million d'emplois. A en juger par la courbe ascendante du chômage, ce dernier n'a pas respecté son contrat. En revanche, le Crédit Impôt Compétitivité Emplois a, quant à lui, bien été empoché.

L'ampleur de la mobilisation déstabilise le gouvernement et le patronat ; du fait de leur incapacité à enrayer cette mécanique, les dérapages verbaux dans les médias se multiplient. Les militants de la CGT sont tantôt traités de « staliniens », tantôt comparés à des « terroristes » qui prendraient la France en « otage ». Les mots ont un sens et il faut savoir raison garder.

Le SGLCE invite ses adhérents à participer à la souscription financière qui vient d'être lancée :

Solidarité CGT Mobilisation retrait loi Travail

Confédération CGT – Service comptabilité : 263 rue de Paris – 93100 MONTREUIL
(possibilité d'apporter vos chèques au SGLCE qui retransmettra à la Confédé)

Communiqué

Les véritables maîtres-chanteurs seraient plutôt ceux qui usent de chantage en menaçant de se retirer des négociations sur l'assurance chômage si la loi Travail n'est pas adoptée en l'état ou qui menacent de revoir leurs investissements en France si les travailleurs ont l'outrecuidance d'user d'un droit de grève constitutionnel.

Et le Syndicat de la Presse quotidienne nationale, que pense-t-il de la loi Travail, à part considérer « les lecteurs victimes d'un conflit strictement politique qui oppose la CGT au gouvernement » ? Que penser des annulations répétées par le SPQN des réunions prévues de longue date ? Que penser de l'absence de réponse au courrier envoyé le 11 mars dernier par le SNJ-CGT, le BP de l'UFICT, le Syndicat des correcteurs et SGLCE sur la politique salariale ? Le SPQN a-t-il décidé de rompre les négociations dans notre branche parce que notre syndicat s'est inscrit dans la lutte contre le projet de loi El Khomri ? Que doit-on penser de cette attitude ? Le SPQN s'est-il manifesté auprès du gouvernement pour le retrait de cette loi ou la soutient-il implicitement ? Autant d'interrogations qui nous laissent perplexes...

Le droit de grève est un droit fondamental et les salariés de la profession, avec leur syndicat, s'en empareront à chaque fois qu'ils le considéreront nécessaire.

Dans la CGT, le Syndicat général du Livre et de la Communication écrite est engagé pour exiger le retrait du projet de loi Travail, n'en déplaise au patron des patrons ou aux autres officines de propagande capitaliste.

Notre syndicat appelle ses militants et les salariés de la profession à participer aux initiatives interprofessionnelles locales ou départementales et à s'engager dans la votation citoyenne pour que chacun (e) puisse s'exprimer librement.

Paris, le 8 juin 2016